



## Lancement de la première Cité de l'Emploi des Bouches-du-Rhône dans les quartiers Nord de Marseille



L'ensemble des acteurs et partenaires de l'emploi et de l'insertion se sont réunis ce lundi 19 avril pour le premier comité de pilotage de la Cité de l'Emploi de Marseille Nord.

La déclinaison à Marseille de cette expérimentation innovante déjà implantée dans certaines villes de France, avait été annoncée par le Premier ministre Jean Castex à l'occasion du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier dernier.

Le déploiement de ce dispositif a pour objectif d'apporter des réponses aux problématiques d'emploi et d'insertion professionnelle rencontrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Confrontée à un taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne nationale, la population des QPV doit faire face à une surreprésentation des formes précaires d'emploi et à un ensemble de freins périphériques au premier rang desquels on retrouve notamment la mobilité, ou la garde d'enfants. Ces freins peuvent représenter une entrave d'autant plus importante pour les femmes.

### ■ Aider les femmes les plus éloignées de l'emploi des 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements

À la suite de constats partagés avec l'ensemble des partenaires locaux et d'un diagnostic fin mené en partenariat avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et Pôle Emploi, il a été décidé de cibler cette première expérimentation départementale vers un groupe d'une cinquantaine de femmes isolées et éloignées de l'emploi depuis plus d'un an âgées de 26 à 55 ans.

Le public jeune, et en particulier celui des quartiers prioritaires, faisant l'objet d'une attention forte des services territoriaux notamment dans le cadre de la Stratégie pauvreté et du plan #1jeune1solution.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





Les actions de la Cité de l'emploi se déploieront dans les 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, où les enjeux sont les plus prégnants mais qui comptent aussi de nombreux acteurs associatifs et économiques très dynamiques et impliqués.

■ **Créer des parcours sans couture par la mobilisation de l'offre de services existante**

À l'instar des Cités Éducatives, les Cités de l'emploi n'ont pas vocation à se surajouter aux dispositifs existants mais à proposer un nouveau cadre de coopération pour impulser un traitement global des difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires.

Par la collaboration, les Cités de l'emploi doivent permettre d'agréger les mesures et solutions existantes localement, au moyen d'une ingénierie dédiée. **Les démarches « d'aller vers » et les partenariats avec les associations de proximité** seront ainsi au cœur de la démarche de la Cité de l'emploi afin de ramener des bénéficiaires « hors des radars » vers le droit commun et les accompagner, grâce à la construction de parcours sans couture, dans leur démarche de retour vers l'emploi.

**Le lancement de ce projet ce 19 avril ouvre donc la voie à un travail coopératif qui permettra, dans les mois à venir, d'impliquer ces bénéficiaires dans des parcours adaptés à leurs besoins, dans une optique de remobilisation et de retour à l'emploi.**

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

